

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 5 décembre 2019, le Conseil syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de la convocation : 21 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Dix Neuf, le douze décembre, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Isabelle ARNOULD, Nadine BATHELOT, Pierre DESPOULAIN, Hervé PULICANI.

Etaient excusés :

Martine BAVARD, Corinne BONNARD, Daniel CLERC, Paul DAVAL, Arnaud DEMONET, Christian DEVAUX, Dominique DIDIER, Anne-Laure FLETY, Marie-Claire FAIVRE, Bruno GAUCHON, Sophie GROSJEAN, Marie-Odile HAGEMANN, Bernadette MADIOT, Jean-Paul MAUNY, Christiane OUDOT, Martine PEQUIGNOT, Didier PIERRE, François RICHARD Jean-Marie SIBILLE, Fanny THIEBAUT, Michel TOURNIER.

DELIBERATION 2019 – 27 : Délibération portant sollicitation de la DRAC pour l'année 2020

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- solliciter l'intervention de la DRAC pour un montant de 22 000 €
- s'engager à l'inscrire sur le BP 2020

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.